Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget annexe SYSEG Eaux Pluviales

EXERCICE 2021

Préambule
Ce budget a été créé le 1er janvier 2013, suite au transfert de la compétence Eaux Pluviales des communes au SYSEG. Au 1er janvier 2021, la commune de Mornant a transféré sa compétence eaux pluviales au SYSEG, on compte donc douze communes et une agglomération (Vienne Condrieu Agglomération pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier) adhérents au syndicat pour cette compétence.

1) Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Le programme prévisionnel d'investissement 2021 ci-annexé **(document n°1EP)** a été au préalable validé par la commission technique du 8 février 2021, la commission des finances et le bureau du 22 février 2021. Tous les travaux inscrits dans ce programme ainsi que leur mode de financement font l'objet d'une concertation et d'une validation auprès des communes concernées. De plus, certains projets sont réalisés en parallèle du budget Assainissement Collectif, pour exemple la mise en séparatif de réseaux. Dans le cadre de la programmation de travaux, il est nécessaire de travailler en corrélation sur les compétences Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.
En effet, il est rappelé que le syndicat est tributaire de la capacité de financement des communes pour la réalisation des opérations.

Le système d'assainissement de l'agglomération de Givors relevant du SYSEG est autorisé par arrêté préfectoral depuis le 1er août 2019 et comporte un programme de travaux d'assainissement établi sur dix ans, en parallèle de celui-ci des enveloppes seront dévolues pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (voir détail sur rapport d'orientation budgétaire du budget principal assainissement collectif sur les travaux de mise en séparatif).
Les opérations suivantes du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui ont été identifiées avec un volet eaux pluviales, se poursuivent au budget 2021 :

- La mise en séparatif d'Orliénas et création de deux bassins de stockage-restitution d'eaux pluviales. Cette opération est pratiquement terminée, il reste les plantations à suivre et à compléter.
- La mise en séparatif de la rue de la Giraudière à Brignais avec création d'un bassin d'infiltration d'eaux pluviales dont les travaux se termineront au 1er semestre 2021.

Les études préliminaires suivantes ont été menées afin de définir un programme de travaux et les enveloppes financières correspondantes, un planning devra être établi en partenariat avec les communes (cf. budget AC) :

- Travaux de mise en séparatif et de gestion des eaux pluviales sur les secteurs la Côte, le Michalon, le Garel à Brignais,
- Travaux de mise en séparatif et de gestion des eaux pluviales sur la commune de Millery.

Lors des commissions techniques assainissement et eaux pluviales du 8 février 2021, il a été fait le constat suivant : les communes doivent avoir un zonage eaux pluviales annexés à leur PLU. En effet, elles avaient 5 ans à compter du Plan de Prévention de Risques Naturels d'Inondation pour l'établir soit 2020 maximum pour le Garon, 2022 maximum pour le Gier et le Rhône aval. Le SYSEG étant compétent sur ces communes adhérentes il a l'obligation de le mettre en œuvre.
Le syndicat a réalisé sur St Andéol le Château et Brignais un zonage eaux pluviales reprenant les mêmes principes de gestion des eaux pluviales.
La commune de Saint Andéol le Château (Beauvallon) va en 2021 inscrire ce zonage à l'enquête publique de son PLU.
Le zonage eaux pluviales de Brignais a été présenté aux nouveaux Elus fin 2020, l'enquête publique devra être portée par le syndicat.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

La commission technique a validé la stratégie politique qui consiste à harmoniser à l'échelle du SYSEG les zonages en réalisant une étude globale concernant toutes les communes qui se poursuivra par une enquête publique et aboutira à la mise en application d'un zonage eaux pluviales sur chacune. Cet outil est indispensable pour permettre une meilleure instruction des demandes d'urbanisme. Une concertation devra donc être menée pour aboutir à cette mise en œuvre avec un financement des communes. **Les crédits seront ouverts en cours d'année suivant l'avancement du dossier.**

2) Evolution de la dette :

Il est nécessaire de rappeler que les statuts du SYSEG prévoient que les dépenses d'investissement engagées par le syndicat soient répercutées sur la commune concernée par l'intermédiaire d'une participation. Le financement des travaux peut être réalisé soit :

- par l'intermédiaire d'un financement direct, auquel cas la participation correspondra au montant réalisé TTC moins le FCTVA,
- par un emprunt du montant réalisé TTC moins le FCTVA contracté par le SYSEG, auquel cas les annuités sont répercutées dans la participation de la commune concernée.

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 1 314 394,60 € et comporte 11 emprunts. Le détail est donné dans le **document n°2EP** ci-annexé.

Un emprunt a été mobilisé en 2020 :

- Emprunt de 830 000 € pour la commune d'Orliénas : 2ème tranche des travaux de mise en séparatif et création des bassins. Pour information, cet emprunt est plus important que la dépense inscrite au budget 2020 car il a été réalisé sur la globalité de la deuxième tranche de l'opération.

Un emprunt s'est terminé en 2020 :

- Emprunt de 24 000 € pour la commune de Millery : réseaux EP chemin de l'Etang.

Les communes ont été interrogées sur leur choix de mode de financement des opérations d'investissement (courriers du 15 janvier 2021), un emprunt devra être inscrit au BP 2021 (détail prévisionnel de la répartition par commune dans le **document n°1EP**) dont le montant sera déterminé suivant les réponses de celles-ci.

Les participations demandées à chacune des communes pour les emprunts existants et à réaliser sont détaillées dans le **document n°3EP** ci-annexé.
En complément, un emprunt devra être budgété pour permettre de couvrir la recette liée au FCTVA qui ne sera perçue qu'en 2021 et d'équilibrer le budget (pas de remboursement d'intérêts budgétés ni de capital dont la clef serait difficile à mettre en place).

3) Résultats de l'exercice et de clôture 2020 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	- 1 030 303.54 €	0.00 €	1 054 269.24 €	**23 965.70 €**
FONCTIONNEMENT	218 491.07 €	218 491.07 €	- 9 919.71 €	**- 9 919.71 €**
Total	-811 812.47 €	218 491.07 €	1 044 349.53 €	**14 045.99 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

Restes à réaliser TTC :	DEPENSES	RECETTES	Total
SYSEG	637 145.03 €	82 343.00 €	-554 802.03 €

Le résultat est excédentaire. Il est rappelé que le FCTVA est perçu un an après soit une recette attendue en 2021 de 66 082 €.

4) Fonctionnement et programmes d'investissement 2021 :

a. Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 : **200 000 €**

Le syndicat a signé un contrat d'affermage d'une durée de six ans à compter du 16 juillet 2018 et un avenant n°2 au 1er janvier 2021 d'intégration des nouveaux ouvrages ayant une incidence financière. La facturation du délégataire est semestrielle et actualisable.
Dans le cadre de celui-ci le délégataire perçoit les rémunérations pour les prestations suivantes :

- **36 500 € TTC** montant actualisé estimatif (montant de la DSP initiale : 11 750 € HT/semestre revu à 15 312 € HT dans le cadre de l'avenant n°2) pour l'entretien des bassins de reprise et d'infiltration des eaux pluviales, des noues, des ouvrages pluviaux associés, répartition selon la clef 2 (pourcentage de la superficie des bassins entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **103 000 € TTC** montant actualisé estimatif (montant de la DSP initiale : 38 250 € € HT/semestre revu à 44 061 € HT dans le cadre de l'avenant n°2) pour l'entretien des réseaux séparatifs et des ouvrages accessoires de collecte des eaux pluviales, répartition selon la clef 1 (pourcentage du linéaire de réseaux d'eaux pluviales entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **51 500 € TTC** montant actualisé estimatif (montant de la DSP initiale : 24 440,33 € € HT/semestre revu à 21 878 € HT dans le cadre de l'avenant n°2) pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial, répartition selon la clef 3BIS (pourcentage de linéaire de réseaux unitaires entre toutes les communes auquel est appliqué un coefficient d'abattement en fonction de la densité de population selon le principe que plus une commune est urbanisée plus elle contribue à générer des eaux pluviales dans son réseau unitaire) sauf pour la commune de Riverie dont la configuration est spécifique (commune rurale de très petite superficie avec peu d'habitants). Pour la participation de Riverie c'est la moyenne en €/hab. sur toutes les communes multipliée par le nombre d'habitants de Riverie, les autres communes prenant en charge la différence. A noter que la facturation du délégataire est semestrielle et nécessite une actualisation du calcul. Voir **document n°5EP** ci-annexé.
- Une participation d'un montant forfaitaire de **8 700 €** sera demandée aux communes pour le financement des opérations de communication en lien avec l'eaux pluviales. (réalisation du film d'animation, document d'information à destination des directeurs d'école et des élus sur la désimperméabilisation des cours, réalisation d'un guide sur les solutions pour infiltrer l'eau pluviale). La clef 3 de répartition sera au nombre d'habitants. Pour la commune de Chaponost (8 717 habitants) ne comportant que la zone des Troques le nombre d'habitants sera réduit à 100. La dépense en communication sera intégralement prise par le budget assainissement, un titre de 7 250 € sera émis au budget assainissement pour le versement de cette somme par le budget eaux pluviales.

Le montant total des dépenses du chapitre 011 est de 199 700 €, il est proposé d'inscrire au BP : **200 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 012 – charges de personnel : **5 000 €**

Depuis le 1er janvier 2016, il est affecté 10 % du salaire et charges d'un technicien au budget annexe Eaux Pluviales (délibération n°40-2015 du 14.12.2015), soit un montant pour 2020 demandé aux communes de 5 000 € mais un versement de 3 847.21 € du budget eaux pluviales au budget assainissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

A compter de 2021, ce montant sera forfaitaire de 5 000 €, il sera réévalué les années suivantes en ajoutant 5 000 € au montant demandé l'année antérieure jusqu'à atteindre le montant de 40 000 € soit environ le coût en salaire et charges d'un poste de technicien. Il est également décidé de modifier la clef de répartition en prenant au prorata de la population (clef 3) à la place du linéaire de réseaux. Les communes seront informées de cette évolution afin qu'elles intègrent dans leurs budgets futurs ces montants.

Les recettes de fonctionnement, participations des communes, chapitre 74 :

Ce sont exclusivement les participations des communes, elles sont de deux ordres :

- Celles qui couvrent les dépenses d'investissement :
  - Répercussion des montants des annuités d'emprunts à la commune concernée dans le cas d'un financement par emprunt, voir **document n°3EP**, ci-annexé,
  - Répercussion des montants des travaux (TTC-FCTVA) à la commune concernée dans le cas d'un financement direct, voir **document n°1EP,** ci-annexé,
- Celles qui couvrent les dépenses de fonctionnement listées précédemment soit un montant total de : 191 000 € + 5 000 €, voir **documents n°3EP et 5EP**.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une participation complémentaire de 13 500 € en 2013, 35 000 € en 2014 et de 10 000 € en 2015 a été demandée pour permettre de couvrir les imprévus et de créer le début d'un excédent afin de couvrir le FCTVA d'une année sur l'autre (répartition selon la clef 1 en vigueur de l'année de réalisation).

En 2021, il sera procédé à la régularisation des participations de l'année 2020 concernant les dépenses de fonctionnement liées au contrat d'affermage par rapport au réalisé :

- Participations pour l'entretien des réseaux et bassins, **(document n°4EP)**, ci-annexé.
- Participation quote-part réseaux unitaires, **(document n°6EP)**, ci-annexé.

Evolution des linéaires de réseaux et des superficies des bassins influant sur les clefs de répartition :
Il est procédé ainsi à une mise à jour suivant les travaux réalisés ou suivant les connaissances patrimoniales.

- Modifications sur les linéaires de réseaux d'eaux pluviales :
  - Intégration de l'extension du réseau d'eaux pluviales Impasse du Fournil à Brignais soit 20 m, total 42.22 km,
  - Intégration de la commune de Mornant suite au transfert de compétence soit 13 km,
  - Création d'un réseau EP, Impasse du Manissolon à Montagny soit 42 m, total 11.24 km,
  - Intégration des travaux sur la commune d'Orliénas : 1.50 km en plus en EP et moins 1.22 km en unitaire, total 4.54 km en EP et 1.18 km en unitaire.
- Modifications sur la superficie des bassins d'eaux pluviales : voir **document n°7EP Clefs bassins 2021**, ci-annexé.

b. Investissement :

Programme d'investissement 2021 : voir **document n°1EP** tableau prévisionnel ci-joint.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N°1EP : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT BUDGET EAUX PLUVIALES 2021 (TTC) - COMMISSION TECHNIQUE SYSEG

COMMUNES	Numéro de l'opération	Information si en rapport avec SDA	Désignation	RAR	BP 2021	TOTAL	Montant FCTVA 2021	Montant restant à financer par les communes	FINANCEMENT		Remarques
									EMPRUNT	PARTICIPATION DIRECTE	
BRIGNAIS	BRIG-18		Remise en conformité des branchements EP	0.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	4 101.00 €	20 899.00 €			**Enveloppe pour la gestion des imprévus**
	BRIG-19		Requalification quartier de la Gare	1 188.00 €	0.00 €	1 188.00 €	194.88 €	993.12 €			**Reconfiguration des EP du quartier et stockage + infiltration (2018/2019), reste nettoyage d'un puits**
	BRIG-20	X	Mise en séparatif rue de la Giraudière	485 207.61 €	40 000.00 €	525 207.61 €	86 155.06 €	343 481.00 €		**463 180.44 €**	**Suite à la découverte du Bief de l'ancien moulin des plus-values sont à prévoir. Subvention Agence de l'Eau de 164 685 € (82 342 € déjà perçu en 2020)**
	BRIG-24		Gestion des eaux pluviales Champs du Mont	0.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €	12 303.00 €	62 697.00 €			**Etude préliminaire réalisée en 2020, lancement des travaux en 2021 Voir si convention de servitude à établir**
	BRIG-25		Création réseaux EP rue du Garel	0.00 €	42 000.00 €	42 000.00 €	6 889.68 €	35 110.32 €			**Travaux qui permettront d'éviter l'inondation des riverains pour des pluies courantes**
	BRIG-26	X	Travaux secteurs la Côte, le Michalon, le Garel		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €			**Etude préliminaire réalisée en 2020 (environ 4 M€ HT de travaux en EP) Voir calendrier de programmation des travaux avec la commune /Montant en définir**
MILLERY	MILL	X			0.00 €						**Suite à l'étude préliminaire sur la commune, voir calendrier de programmation des travaux avec la commune (1ère estimation : 4 829 000 € dont 2 759 000 € EP) Montant en définir**
MONTAGNY	MONT-83		Aménagement EP quartier de Sourzy	37 362.00 €	312 638.00 €	350 000.00 €	57 414.00 €	292 586.00 €		**292 586.00 €**	**Programme de travaux en deux tranches (création de réseaux d'eaux pluviales et d'un bassin de stockage-restitution) qui nécessiteront de l'acquisition foncière. Mission de maîtrise d'œuvre engagée sur la totalité des travaux fin 2019. Estimation du coût global des travaux uniquement stade avant projet : 1 M€ HT**
VOURLES	VOUR-165		Aménagement eaux pluviales secteur amont de la Plaine	0.00 €	262 800.00 €	262 800.00 €	43 109.71 €	219 690.29 €	**219 690.29 €**		**Etude préliminaire réalisée en 2020, programme de travaux estimé à 622 000 € TTC 1ère tranche 2021 : pose d'un réseau EP 800 mm partie aval du projet, MO en interne**
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIR-607		Création antenne EP rue du Perrin	84 797.34 €	2 202.66 €	87 000.00 €	14 271.48 €	72 728.52 €	**72 728.52 €**		
	STRO-143		Zonage EP St Romain en Gier	7 176.00 €	0.00 €	7 176.00 €	0.00 €	7 176.00 €		**7 176.00 €**	**Etude lancée dans le cadre de la révision du PLU**
MORNANT	MORN		Etude EP route de Rontalon		15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €		**15 000.00 €**	
ORLIENAS	ORLI-100	X	Création bassin EP Orliénas et réseaux	1 593.75 €	2 000.00 €	3 593.75 €	589.52 €	3 004.23 €		**2 398.75 €**	**Travaux terminés de création de 2 bassins + réseaux EP Reste un reliquat à solder suite à la garantie de reprise des plantations et création haie Participation tenant compte de l'emprunt réalisé fin 2020**
SAINT LAURENT D'AGNY	STLA-138		Réhabilitation réseau EP places By et Neuve	19 820.33 €	10 179.67 €	30 000.00 €	4 921.20 €	25 078.80 €		**25 078.80 €**	**Travaux à programmer suivant le résultat de l'étude en cours**
			TOTAL	**637 145.03 €**	**786 820.33 €**	**1 423 965.36 €**	**229 949.53 €**	**1 098 444.28 €**	**292 418.81 €**	**805 419.99 €**	

Total restes à réaliser en recette, subvention Agence de l'Eau sur BRIG-20 Mise en séparatif rue de la Giraudière à Brignais :	**82 343.00 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

Document n°2 EP - ANNUITES D'EMPRUNTS 2021
BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES

Emprunt n°MIN280631EUR DEXIA CREDIT LOCAL Taux fixe : 5.85 % / 25 ans / A Fin : 01/01/2026	Capital 7 903,18 €	Intérêt 3 212,77 €	Total 11 115,95 €	Emprunt transféré de Loire-sur-Rhône 152 449,02 €
Emprunt n° 00003680743 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1,29 % / 15 ans / T Fin : 30/01/2034	Capital 5 269,34 €	Intérêt 950,34 €	Total 6 219,68 €	Financement travaux Orliénas centre bourg 1ère tranche 2018 84 700 €
Emprunt n°00001458348 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 2.75 % / 10 ans / T Fin : 20/03/2024	Capital 8 376,49 €	Intérêt 686,43 €	Total 9 062,92 €	Financement travaux Saint Laurent d'Agny 2013 79 000 €
Emprunt n°00020244505 Crédit Mutuel Taux fixe : 1.45 % / 15 ans / T Fin : 31/05/2030	Capital 7 370,19 €	Intérêt 1 040,53 €	Total 8 410,72 €	Financement travaux St Romain en Gier 2015 113 200 €
Emprunt n°A0115232000 Caisse d'Epargne Taux fixe : 1.88 % / 15 ans / A Fin : 15/02/2030	Capital 7 394,24 €	Intérêt 1 513,81 €	Total 8 908,05 €	Financement travaux Vourles 2015 117 300 €
Emprunt n°00001960587 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1.87 % / 15 ans / A Fin : 01/04/2030	Capital 5 486,59 €	Intérêt 1 116,67 €	Total 6 603,26 €	Financement travaux Chassagny 2015 87 000 €
Emprunt n°00002283058 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.70 % / 10 ans / T Fin : 01/11/2026	Capital 1 693,72 €	Intérêt 67,96 €	Total 1 761,68 €	Financement travaux Chassagny 2016 17 000 €
Emprunt n°07365 000202445 06 Crédit Mutuel Taux fixe : 0.80 % / 10 ans / T Fin : 28/11/2026	Capital 1 633,04 €	Intérêt 75,08 €	Total 1 708,12 €	Financement travaux St Jean de Touslas 2016 16 400 €
Emprunt n°00002920911 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.45 % / 5 ans / T Fin : 30/12/2022	Capital 6 227,80 €	Intérêt 45,68 €	Total 6 273,48 €	Financement travaux Millery 2017 31 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

Emprunt n°00003885737 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.69 % / 10 ans / T Fin : 15/05/2029	Capital 8 960,95 €	Intérêt 516,25 €	Total 9 477,20 €	Financement travaux Loire-sur-Rhône 2019 91 500 €

Emprunt n°A0120281000 Caisse d'Epargne Taux fixe : 0.69 % / 24 ans / A Fin : 25/02/2045	Capital 37 295,18 €	Intérêt 1 431,75 €	Total 38 726,93 €	Financement travaux Orliénas centre bourg 2ème tranche 2019/2020 830 000 €

Total	**97 610,72 €**	**10 657,27 €**	**108 267,99 €**

A : échéance annuelle / T : échéance trimestrielle

	K	I	Total
LOIRE	16 864,13 €	3 729,02 €	20 593,15 €
ORLI	42 564,52 €	2 382,09 €	44 946,61 €
STLA	8 376,49 €	686,43 €	9 062,92 €
MILL	6 227,80 €	45,68 €	6 273,48 €
STRO	7 370,19 €	1 040,53 €	8 410,72 €
VOUR	7 394,24 €	1 513,81 €	8 908,05 €
CHASS	7 180,31 €	1 184,63 €	8 364,94 €
STJE	1 633,04 €	75,08 €	1 708,12 €
	97 610,72 €	10 657,27 €	108 267,99 €

Emprunt n°00001677419 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1.25 % / 5 ans / T Fin : 23/01/2020	Capital 0,00 € **TERMINE**	Intérêt 0,00 €	Total 0,00 €	Financement travaux Millery 2014 24 000 €

Pour mémoire annuité 2020 : 1 239,84 €

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N°3EP : PARTICIPATIONS 2021 EAUX PLUVIALES
AU FONCTIONNEMENT (NON INCLUS QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES), AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE ET RELIQUAT INVESTISSEMENT

**à actualiser chaque année au 1er janvier*

COMMUNES		Linéaire EP en km		Clef 1 (linéaire réseaux)	Surfaces bassins en m²		Clef 2 (superficie bassin)	Nombre d'habitants sauf pour Chaponost diminué à 100 habitants*	Clef 3 Nombre d'habitants	PARTICPATION POSTE TECHNICIEN SELON CLEF 3	PARTICPATION COMMUNICATION SELON CLEF 3	PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	PARTICIPATIONS (Frais dossier emprunt, reliquat investissement…)	PARTICIPATIONS INTERETS DETTE ACTUELLE	PARTICIPATIONS CAPITAL DETTE ACTUELLE	**TOTAL PARTICIPATIONS 2021**
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	11.30		8.20%	98.00		0.45%	2 637	5.58%	279.15 €	485.73 €	8 449.98 €	164.13 €		3 729.02 €	16 864.13 €	29 972.14 €
	ECHALAS	3.80		2.76%	1 500.00		6.88%	1 857	3.93%	196.58 €	342.05 €	2 841.59 €	2 512.15 €				5 892.37 €
	ST ROMAIN EN GIER	0.70		0.51%	0.00		0.00%	590	1.25%	62.46 €	108.68 €	523.45 €	0.00 €		1 040.53 €	7 370.19 €	9 105.30 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	3.80	8.30	6.03%	484.00	2 124.00	9.75%	4 135	8.75%	437.73 €	761.66 €	6 206.62 €	3 557.20 €		1 184.63 €	7 180.31 €	
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2.60			1 225.00									5 777.20 €			33 821.47 €
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.90			415.00									7 008.00 €	75.08 €	1 633.04 €	
BRIGNAIS		42.22		30.65%	6 272.10		28.78%	11 867	25.12%	1 256.25 €	2 185.87 €	31 571.51 €	10 504.29 €				45 517.92 €
CHAPONOST (ZI des Troques)		1.50		1.09%	0.00		0.00%	100	0.21%	10.59 €	18.42 €	1 121.68 €	0.00 €				1 150.68 €
CHAUSSAN		4.00		2.90%	0.00		0.00%	1 171	2.48%	123.96 €	215.69 €	2 991.14 €	0.00 €				3 330.80 €
TALUYERS		9.20		6.68%	0.00		0.00%	2 608	5.52%	276.08 €	480.39 €	6 879.63 €	0.00 €				7 636.10 €
MILLERY		5.10		3.70%	2 670.00		12.25%	4 404	9.32%	466.21 €	811.20 €	3 813.71 €	4 471.62 €		45.68 €	6 227.80 €	15 836.22 €
MONTAGNY		11.24		8.16%	1 395.00		6.40%	3 110	6.58%	329.23 €	572.85 €	8 405.11 €	2 336.30 €				11 643.49 €
MORNANT		13.00		9.44%	900.00		4.13%	6 219	13.17%	658.35 €	1 145.52 €	9 721.21 €	1 507.29 €				13 032.37 €
ORLIENAS		4.54		3.30%	1 740.00		7.98%	2 516	5.33%	266.34 €	463.44 €	3 394.95 €	2 914.09 €		2 382.09 €	42 564.52 €	51 985.43 €
RIVERIE		0.94		0.68%	0.00		0.00%	326	0.69%	34.51 €	60.05 €	702.92 €	0.00 €				797.48 €
ST LAURENT D'AGNY		9.40		6.82%	3 745.00		17.18%	2 200	4.66%	232.89 €	405.23 €	7 029.19 €	6 272.00 €		686.43 €	8 376.49 €	23 002.23 €
VOURLES		12.50		9.08%	1 350.00		6.19%	3 492	7.39%	369.66 €	643.22 €	9 347.32 €	2 260.93 €	1 724.53 €	1 513.81 €	7 394.24 €	23 253.72 €
TOTAL		137.74		100.00%	21 794.10		100.00%	47 232	100.00%	5 000.00 €	8 700.00 €	103 000.00 €	36 500.00 €	14 509.73 €	10 657.27 €	97 610.72 €	275 977.72 €

Actualisation 2021

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N° 4EP : BUDGET EP 2021 - REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET EAUX PLUVIALES
BASSINS ET RESEAUX

COMMUNES		Linéaire EP en km		Clef 1 (entretien réseaux)	Surfaces bassins en m²		Clef 2 (entretien bassin)	PARTICIPATIONS VERSEES PAR LES COMMUNES POUR 2020			PARTICIPATIONS REELLES DES COMMUNES POUR 2020 SUIVANT FACTURATION		REGULARISATIONS
								PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	TOTAL PARTICIPATIONS	PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 4	REGULARISATIONS PARTICIPATIONS 2020
VIENNE AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	11.30		9.17%	98.00		0.60%	8 347.95 €	167.54 €	8 515.49 €	7 999.10 €	160.28 €	-356.11 €
	ECHALAS	3.80		3.08%	1 500.00		9.16%	2 807.27 €	2 564.42 €	5 371.69 €	2 689.96 €	2 453.24 €	-228.49 €
	ST ROMAIN EN GIER	0.70		0.57%	0.00		0.00%	517.13 €	0.00 €	517.13 €	495.52 €	0.00 €	-21.61 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	3.80			484.00								
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2.60	8.30	6.74%	1 225.00	1 934.00	11.81%	6 131.68 €	3 306.39 €	9 438.06 €	5 875.44 €	3 163.04 €	-399.58 €
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.90			225.00								
BRIGNAIS		42.20		34.26%	3 891.00		23.76%	31 175.52 €	6 652.09 €	37 827.61 €	29 872.74 €	6 363.70 €	-1 591.18 €
CHAPONOST (ZI des Troques)		1.50		1.22%	0.00		0.00%	1 108.13 €	0.00 €	1 108.13 €	1 061.83 €	0.00 €	-46.31 €
CHAUSSAN		4.00		3.25%	0.00		0.00%	2 955.03 €	0.00 €	2 955.03 €	2 831.54 €	0.00 €	-123.49 €
TALUYERS		9.20		7.47%	0.00		0.00%	6 796.56 €	0.00 €	6 796.56 €	6 512.54 €	0.00 €	-284.02 €
MILLERY		5.10		4.14%	2 670.00		16.30%	3 767.66 €	4 564.66 €	8 332.32 €	3 610.21 €	4 366.76 €	-355.34 €
MONTAGNY		11.20		9.09%	1 190.00		7.27%	8 274.07 €	2 034.44 €	10 308.51 €	7 928.31 €	1 946.23 €	-433.96 €
ORLIENAS		3.04		2.47%	0.00		0.00%	2 245.82 €	0.00 €	2 245.82 €	2 151.97 €	0.00 €	-93.85 €
RIVERIE		0.94		0.76%	0.00		0.00%	694.43 €	0.00 €	694.43 €	665.41 €	0.00 €	-29.02 €
ST LAURENT D'AGNY		9.40		7.63%	3 745.00		22.87%	6 944.31 €	6 402.49 €	13 346.80 €	6 654.12 €	6 124.92 €	-567.77 €
VOURLES		12.50		10.15%	1 350.00		8.24%	9 234.45 €	2 307.97 €	11 542.43 €	8 848.56 €	2 207.91 €	-485.96 €
TOTAL		123.18		100.00%	16 378.00		100.00%	91 000.00 €	28 000.00 €	119 000.00 €	87 197.24 €	26 786.08 €	-5 016.68 €

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N° 5EP : PARTICIPATIONS 2021 DES COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTRAT AFFERMAGE
POUR LA QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES

** à actualiser chaque année au 1er janvier*

		Linéaire unitaire mesuré (km)		CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1er janvier 2021	Superficie km²		Densité* hab/km²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF 1 QUOTE PART AVEC ABATTEMENT	CALCUL PARTICIPATION AVEC CLEF 1	Coût par habitant en € selon clef 1	Clef à appliquer avec participation de Riverie de 356.21 € (1.0927 €*326) % pour les autres communes calculés sur un linéaire de 62.376 km (65.856-3.48)	Participations 2021
BRIGNAIS		17.90		22.38%	11 867	10.36		1 145.46	1.00	17.90	27.18%	13 997.97 €	1.18 €	28.70%	14 676.70 €
CHAPONOST (ZI des Troques)		0.00													
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	4.00		5.00%	2 637	16.60		158.86	0.70	2.80	4.25%	2 189.63 €	0.83 €	4.49%	2 295.80 €
	ECHALAS	4.20		5.25%	1 857	20.95		88.64	0.60	2.52	3.83%	1 970.66 €	1.06 €	4.04%	2 066.22 €
	ST ROMAIN EN GIER	0.80		1.00%	590	4.05		145.68	0.60	0.48	0.73%	375.36 €	0.64 €	0.77%	393.57 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1.80	8.60	10.75%	4 135	9.33	24.85	166.40	0.70	6.02	9.14%	4 707.70 €	1.14 €	9.65%	4 935.96 €
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	5.60				9.95									
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.20				5.57									
MILLERY		13.70		17.13%	4 404	9.22		477.66	0.80	10.96	16.64%	8 570.82 €	1.95 €	17.57%	8 986.40 €
MONTAGNY		3.30		4.13%	3 110	8.30		374.70	0.80	2.64	4.01%	2 064.50 €	0.66 €	4.23%	2 164.61 €
ORLIENAS		1.18		1.48%	2 516	10.42		241.46	0.70	0.83	1.25%	645.94 €	0.26 €	1.32%	677.26 €
RIVERIE		3.48		4.35%	326	0.42		776.19	1.00	3.48	5.28%	2 721.39 €	8.35 €		356.21 €
ST LAURENT D'AGNY		1.52		1.90%	2 200	10.55		208.53	0.70	1.06	1.62%	832.06 €	0.38 €	1.71%	872.40 €
TALUYERS		4.40		5.50%	2 608	8.09		322.37	0.80	3.52	5.34%	2 752.67 €	1.06 €	5.64%	2 886.14 €
VOURLES		3.50		4.38%	3 492	5.60		623.57	0.90	3.15	4.78%	2 463.33 €	0.71 €	5.05%	2 582.77 €
CHAUSSAN		1.20		1.50%	1 171	7.89		148.42	0.60	0.72	1.09%	563.05 €	0.48 €	1.15%	590.35 €
MORNANT		12.22		15.28%	6 219	15.76		394.61	0.80	9.78	14.84%	7 644.92 €	1.23 €	15.67%	8 015.61 €
TOTAL		80.00		100.00%	47 132					65.856	100.00%	**51 500.00 €**	**1.0927 €**	100.00%	51 500.00 €
													moyenne		51 143.79 €

Montant réparti entre les communes sauf Riverie

Prévisionnel 2021 rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : **51 500.00 €** **TTC par an**

Rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : 21 878.00 € HT par semestre (sans actualisation)

Remarque : participation de Riverie calculée sur la moyenne du coût par habitant (clef spécifique pour cette commune du fait de sa configuration)

Actualisation 2021

Densité (hab/km²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0.6
Entre 150 et 300	0.7
Entre 300 et 500	0.8
Entre 500 et 750	0.9
Supérieure à 750	1

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N° 6EP : REGULARISATIONS PARTICIPATIONS ANNEE 2020 DES COMMUNES DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT AFFERMAGE POUR LA QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES

		Linéaire unitaire mesuré (km)		CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1er janvier 2020	Superficie km²		Densité* hab/km²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF QUOTE PART AVEC ABATTEMENT POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION	CALCUL PARTICIPATION AVEC CLEF 1	Coût par habitant en € selon clef 1	Clef à appliquer avec participation de Riverie de 388.80 € (1.20 €*324) % pour les autres communes calculés sur un linéaire de 63.23 km (66.71-3.48)	PARTICIPATIONS VERSEES PAR LES COMMUNES ANNEE 2020	PARTICIPATION REELLE VERSEE SELON FACTURATION ANNEE 2020	REGULARISATIONS
BRIGNAIS		17.90		22.04%	11 610	10.36		1 120.66	1.00	17.90	26.83%	14 949.97 €	1.29	28.31%	16 361.39 €	15 662.71 €	-698.68 €
CHAPONOST (ZI des Troques)																	
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	4.00		4.92%	2 590	16.60		156.02	0.70	2.80	4.20%	2 338.54 €	0.90	4.43%	2 559.32 €	2 450.03 €	-109.29 €
	ECHALAS	4.20		5.17%	1 814	20.95		86.59	0.60	2.52	3.78%	2 104.69 €	1.16	3.99%	2 303.39 €	2 205.03 €	-98.36 €
	ST ROMAIN EN GIER	0.80		0.98%	584	4.05		144.20	0.60	0.48	0.72%	400.89 €	0.69	0.76%	438.74 €	420.01 €	-18.73 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1.80	8.60	10.59%	4 086	9.33	24.85	164.43	0.70	6.02	9.02%	5 027.87 €	1.23	9.52%	5 502.54 €	5 267.57 €	-234.97 €
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	5.60				9.95											
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.20				5.57											
MILLERY		13.70		16.87%	4 414	9.22		478.74	0.80	10.96	16.43%	9 153.73 €	2.07	17.33%	10 017.92 €	9 590.13 €	-427.79 €
MONTAGNY		3.30		4.06%	3 000	8.30		361.45	0.80	2.64	3.96%	2 204.91 €	0.73	4.18%	2 413.08 €	2 310.03 €	-103.05 €
ORLIENAS		2.40		2.95%	2 509	10.42		240.79	0.70	1.68	2.52%	1 403.13 €	0.56	2.66%	1 535.59 €	1 470.02 €	-65.57 €
RIVERIE		3.48		4.28%	324	0.42		771.43	1.00	3.48	5.22%	2 906.48 €	8.97		405.00 €	**388.80 €**	-16.20 €
ST LAURENT D'AGNY		1.52		1.87%	2 196	10.55		208.15	0.70	1.06	1.59%	888.65 €	0.40	1.68%	972.54 €	931.01 €	-41.53 €
TALUYERS		4.40		5.42%	2 601	8.09		321.51	0.80	3.52	5.28%	2 939.88 €	1.13	5.57%	3 217.43 €	3 080.04 €	-137.39 €
VOURLES		3.50		4.31%	3 501	5.60		625.18	0.90	3.15	4.72%	2 630.86 €	0.75	4.98%	2 879.24 €	2 756.29 €	-122.95 €
CHAUSSAN		1.20		1.48%	1 145	7.89		145.12	0.60	0.72	1.08%	601.34 €	0.53	1.14%	658.11 €	630.01 €	-28.10 €
MORNANT		12.22		15.05%	6 140	15.76		389.59	0.80	9.78	14.65%	8 164.86 €	1.33	15.46%	8 935.69 €	8 554.12 €	-381.57 €
TOTAL		81.22		100.00%	46 514					66.71	100.00%	55 715.80 €	**1.20**	100.00%	**58 199.98 €**	**55 715.80 €**	**-2 484.18 €**
											moyenne					55 327.00 €	Montant réparti entre les communes sauf Riverie

Densité (hab/km²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0.6
Entre 150 et 300	0.7
Entre 300 et 500	0.8
Entre 500 et 750	0.9
Supérieure à 750	1

**à actualiser chaque année au 1er janvier*

Rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : 24 440.33 € HT par semestre (montant marché initital)

Soit pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020, les régularisations suivantes :

MONTANT AU BUDGET AC en € HT : -346.89 € (participation de Mornant)
MONTANT AU BUDGET EP en € TTC : -2 102.61 € (participation des autres communes)

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021

DOCUMENT N°7EP : CLEFS BASSINS 2021

													Superficie 2021 en m²	Remarques	Superficie 2020 en m²	Clef 2020 en %	Clef 2021 en %
BRIGNAIS		Michalon 1 120.00	Les Saignes 2 633.00	Quartier de la Gare 138.00	Sacuny Merdanson 1 030.00	Sacuny Thimonnier 990	Sacuny Marcel Meyrieux* 140.00	Camille Rolland 183.60	Les Ebénistes 37.50				**6 272.10**	**Les Ebénistes intégré dans l'avenant n°2 de VEOLIA Bassin et réseaux de la ZAC de la Giraudière à intégrer dans l'avenant n°3 de VEOLIA : 140.8 m²**	3 891.00	23.76%	28.78%
CHAPONOST		Aucun															
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE-SUR-RHONE	Les Martinières 98.00											98.00		98.00	0.60%	0.45%
	ECHALAS	ZA Route de St Romain en Gier - La Combe 1 500.00	Bassin privé de l'écoquartier										1 500.00	**Bassin écoquartier privé non inclus**	1 500.00	9.16%	6.88%
	ST ROMAIN EN GIER	Aucun															
BEAUVALLON	CHASSAGNY	Les Chazeaux 484.00										484.00	**2 124.00**		1 934.00	11.81%	9.75%
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	Parc du Château 1 225.00										1 225.00					
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	Peupliers 1 (noue) 88.00	Peupliers 2 (noue) 360.00	Cadière 1 (enterré) SUPERFICIE A CONFIRMER 190.00	Cadière 2 225.00							**415.00**		**Gestion de la tonte des noues par la commune**			
MILLERY		La Gallée 963.00	Les Ayats 1 1 007.00	Les Ayats 2 700.00									2 670.00		2 670.00	16.30%	12.25%
MONTAGNY		Les Tritons 1 102.00	Les Tritons 2 180.00	Abreuvoir 1 (à proximité PR les Roches) 314.00	Abreuvoir 2 54.00	Landes 1 150.00	Landes 2 390.00	Les Carriers 205.00					**1 395.00**		1 190.00	7.27%	6.40%
ORLIENAS		Chemin du Gotet 1 045.00	695.00										**1 740.00**	**Intégré dans l'avenant n°2 de VEOLIA**			7.98%
RIVERIE		Aucun															
ST LAURENT D'AGNY		Les Laurentines (bassin du lotissement pas d'accès) 304.00	Lotissement Gorgée 516.00	Chemin des Ronzes (noue) 390.00	Le Planil 1 et 2 1 623.00	Le Vernay 1 606.00							3 745.00	**Les Laurentines entretenu par le lotissement Gestion de la tonte de la noue par la commune**	3 745.00	22.87%	17.18%
TALUYERS		Aucun															
VOURLES		ZI les Eclapons 1 000.00	Les Plattes 350.00										1 350.00		1 350.00	8.24%	6.19%
CHAUSSAN		Aucun															
MORNANT		Les Ollagnons 900.00											**900.00**	**Intégré dans l'avenant n°2 de VEOLIA**			4.13%
												TOTAL	**21 794.10**		**16 378.00**	100.00%	100.00%

Non comptabilisé
Nouveau en 2021

Régularisation

Règle : superficie du bassin plein
*** Longueur canalisation × diamètre surfaces bassins**
Rétrocession bassin des Platières à étudier courant 2021

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20210308-DELIBE_2021